

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016**

Délibération
n° 2016.10.279

Camping du Plan
d'Eau -
remboursement
clients

LE SIX OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 septembre 2016**

Secrétaire de séance : Bernard DEVAUTOUR

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Véronique DE MAILLARD à Philippe VERGNAUD, Armand DEVANNEAUX à Annette FEUILLADE-MASSON, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Isabelle LAGRANGE à Vincent YOU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à Catherine DEBOEVERE, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Mireille BROSSIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Nicole GUIRADO, Annie MARC

Absent(s) :

Danielle BERNARD, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, François ELIE, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN

**DELIBERATION
N° 2016.10.279**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET
SOLIDARITE / POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE,
DE L'EMPLOI ET DE L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur ETIENNE**

CAMPING DU PLAN D'EAU - REMBOURSEMENT CLIENTS

Par délibération n° 295 du 15 octobre 2015 « Grille tarifaire 2016 », et par délibération n° 188 du 23 juin 2016 « création de tarifs 2016 », le conseil communautaire a approuvé les tarifs 2016 du camping communautaire ;

Le remboursement de séjour non effectué peut intervenir dans plusieurs cas :

- 1- le client a souscrit une assurance annulation : l'assureur CAMPEZ COUVERT peut le lui rembourser son séjour sous certaines conditions
- 2- le cas échéant un remboursement peut être accordé exceptionnellement sous réserve de l'accord de la commission.

Quatre clients ont demandé à être remboursés :

Le client A n'a pu effectuer son séjour initialement prévu du 13/08/2016 au 20/08/2016 pour des raisons de santé et demande le remboursement de la somme de 595,00 €.

- Le client B a dû écourter son séjour pour des raisons personnelles et demande le remboursement de la somme de 27,90€.
- Le client C n'a pu effectuer son séjour pour des raisons indépendantes de sa volonté et demande le remboursement de la somme de 186,05€.
- Le client D a dû écourter son séjour d'une nuit pour des raisons personnelles et demande le remboursement de la somme de 13,95€

La commission Economie, Emploi, Culture et Solidarité du 7 septembre 2016 a donné un avis favorable au remboursement des clients A et C.

Vu l'avis favorable de la commission Ressources et Prospectives du 21 septembre 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER le remboursement de la somme de 595,00€ au client A et la somme de 186,05€ au client C.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 octobre 2016	<u>Affiché le :</u> 12 octobre 2016